

OFFRE D'EMPLOI

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac désire procéder au comblement du poste de :

Brigadier scolaire réserviste (de remplacement)

Poste surnuméraire à temps partiel pour des remplacements

Sommaire de la fonction :

Sous la responsabilité du responsable de la brigade scolaire, le brigadier scolaire doit s'assurer de la sécurité des enfants aux abords de l'école des Lucioles, Horizon-du-Lac ou des Grands-Vents, et ce, en effectuant les traverses des enfants à la rentrée et à la fin des classes ainsi que sur l'heure du dîner.

Plus précisément, votre responsabilité consistera à :

- Se placer bien en vue à l'intersection désignée pour la traverse des élèves et signaler sa présence aux conducteurs de véhicules ainsi que tout autre moyen de transport, à l'aide du panneau de signal d'arrêt;
- Accompagner et diriger les élèves jusqu'à destination de l'autre côté de la rue en stoppant la circulation à l'aide de son panneau d'arrêt et de sa veste de sécurité;
- Donner des consignes de sécurité aux élèves ayant à traverser la rue et s'assurer du respect de celles-ci;
- Vérifier le parcours à être emprunté par les élèves pour traverser et signaler toute anomalie aux autorités lors d'urgence;
- Effectuer les tâches connexes en lien avec l'emploi.

Exigences :

- Être disponible sporadiquement pour des remplacements et ce pour tous les blocs de travail de la journée (matin, midi et soir), selon un horaire variable entre 7h15 et 15h55, et ce tout au long de l'année scolaire ;
- Une maîtrise de la langue française ;
- Des aptitudes à travailler avec les enfants ;
- La capacité de travailler dans des conditions climatiques ;
- Un permis de conduire valide et une voiture pour les déplacements ;
- Faire preuve de rigueur, ponctualité et autonomie et avoir un sens aigu des responsabilités et de la sécurité ;

Conditions de travail :

Il s'agit d'un poste de brigadier surnuméraire de remplacement à temps partiel. L'entrée en poste se fera le plus rapidement possible. Le salaire et les diverses conditions de travail sont fixés selon la convention collective des cols bleus de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Les personnes désirant poser leur candidature peuvent le faire en toute confidentialité en transmettant leur candidature à :

Service des ressources humaines
Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
3000, chemin d'Oka
Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0
ou par courriel à rh@vsmsll.ca

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac souscrit au principe d'égalité d'accès à l'emploi et nous communiquerons seulement avec les candidats retenus pour une entrevue. Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.